

**CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION  
DE LA CORSE-DU-SUD  
PROCES-VERBAL**

**Session plénière de renouvellement et d'installation du mardi 13 février 2024**  
*(24 pages dont 2 annexes)*

-----

A Ajaccio le mardi 13 février à 14 heures 30, dans la salle Claude Erignac de la préfecture de Corse, s'est réuni en session plénière sous la présidence de M. Florian Straser, sous-préfet directeur de Cabinet, représentant M. Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, le Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation.

M. le préfet rejoindra le Conseil dans les jardins de la préfecture lors de la phase de remises de Croix du combattant.

M. Jacques Vergellati, directeur du service départemental de l'ONACVG, assurait les fonctions de secrétaire de séance, assisté de ses agents.

**ADMINISTRATEURS PRESENTS**

**Membres du 1<sup>er</sup> collège Elus et services :**

M. Florian Straser, directeur de Cabinet représentant M. le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ; Mme Eveline Galloni d'Istria, conseillère à l'assemblée de Corse ; M. Christian Bacci, élu représentant M. le maire d'Ajaccio ; M. le Général de division Jean-Luc Villeminey, commandant la région de gendarmerie de Corse et le groupement de gendarmerie 2A ; M. le Capitaine de frégate Grégoire Chavignot, commandant la Marine en Corse et DMD2A ; M. Dominique Poggioli, directeur académique des services départementaux de l'Education nationale ; M. Richard Ravalet, directeur des archives de la Collectivité de Corse.

**Membres du 2<sup>ème</sup> collège Combattants et victimes de guerre :**

MM. Philippe César Baldi ; Pierre Berthier ; Mathieu Casanova ; Noël Contart ; Frédéric Bonini ; Albert Defranchi ; Mme Jeanine Dupuy ; Mme Josette Foata ; MM. Raymond Lucchini ; Gilles Magni ; Raymond Marchetti ; Bernard Marquelet ; Louis Montaz-Rosset ; Jean-Antoine Murzi ; Jean-Antoine Nicolai ; Marcel Parigi ; Raoul Pioli ; Paul Quilichini ; François Ristorcelli.

**Membres du 3<sup>ème</sup> collège Lien monde combattant-Nation :**

MM. Jean-Noël Aïqui ; André Flori ; Jean-Claude Gambino ; Gaston Leroux-Lenci ; Dominique Pompa.

***Soit total des administrateurs présents tous collèges : 31/33***

**ADMINISTRATEURS ABSENTS ET EXCUSES**

**Membres du 1<sup>er</sup> collège : 0**

**Membres du 2<sup>ème</sup> collège : 1 : M. Thierry Castelli**

**Membres du 3<sup>ème</sup> collège : 1 : Mme Chantal Pelliccini-Poncet**

***Soit total des administrateurs absents tous collèges : 2/33***

**COMITE D'HONNEUR**

**Membres présents : MM. Adolphe Pittalis ; Ange-Mathieu Colonna ; Marius Giudicelli, *soit 3/4***

**Membres absents et excusés : M. Paul Leonetti, *soit 1/4***

**Personnalités qualifiées hors Conseil conviées et présentes :** M. Jean-Paul Panzani, conseiller à l'assemblée de Corse, suppléant au 1<sup>er</sup> collège du Conseil ; Mme la Générale de division aérienne (2S) Colette Giacometti, représentant M. le Colonel Christophe Pamart, commandant la base aérienne 126 de Solenzara ; M. le Commissaire général Eric Cluzeau, chef de la CPN d'Ajaccio en son nom et représentant également M. le Contrôleur général Thierry De Maria, DIPN ; Mmes et MM. les présidents d'associations 20 et 2A.

**Personnalités qualifiées hors Conseil conviées, absentes et excusées :** M. Jean-Philippe Agresti, recteur de l'académie de Corse ; M. le Colonel Jean-Jacques Peraldi, directeur départemental du SIS2A.

### Ordre du jour

- Point n°1 - Allocution d'ouverture de Monsieur Florian Straser, sous-préfet, directeur de Cabinet représentant M. le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud président du Conseil
- Point n°2 - Bilan d'activité 2023 et intervention de M. Jacques Vergellati, directeur départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre
- Point n°3 - Elections du premier et du second vice-président puis choix des présidences des Commissions mémoire et solidarité par les nouveaux élus
- Point n°4 - Composition des Commissions mémoire et solidarité puis composition du Comité d'Honneur
- Point n°5 - Prises de parole des vice-présidents et, le cas échéant, vœux du Conseil adressés à madame la directrice générale de l'Office national, uniquement pour les sujets relevant de sa compétence
- Point n°6 - Remise de la médaille d'or de l'ONACVG par M. le directeur de Cabinet à monsieur Ange-Mathieu Colonna pour 30 années de fonctions exercées au sein des instances représentatives de l'ONACVG en Corse-du-Sud
- Point n°7 - Echanges et questions diverses

-----

*A l'issue de cette session, une cérémonie de remises de 11 Croix du combattant sera réalisée dans les jardins de la préfecture avant un cocktail offert par M. Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud (voir annexe in fine)*

-----



*Implication, émotion et convivialité...*



M. Florian Straser ouvre la séance à 14h30, salue l'assistance puis constate le quorum atteint. Il remercie les élus et les autorités civiles et militaires présentes (*voir en page 1 du PV*) puis s'adresse ensuite aux administrateurs du Conseil :

**Point n°1 :**

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CONSEIL**

Pour le président, M. Florian Straser, sous-préfet,  
directeur de cabinet du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud

*Seul le prononcé fait foi*

« *Autorités civiles et militaires présentes citées...*,  
Mesdames et messieurs les administrateurs,  
Messieurs les membres du Comité d'honneur,  
Mesdames, messieurs,

Je suis profondément honoré de présider pour la première fois cette session plénière d'installation du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation dont le renouvellement a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2024. Arrivant d'un territoire également marqué par les guerres mondiales et ayant sacrifié ses hommes pour défendre nos libertés, je sais l'importance de ce moment.

Avant tout, je vous propose de nous recueillir en pensant à ceux qui nous ont quittés, anciens combattants ou militaires en activité morts en service (*minute de silence*).

Je félicite les administrateurs des second et troisième collèges que M. le préfet a nommé pour une durée de 4 années par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2024, dont vous avez été destinataire d'une copie. J'adresse également la bienvenue au Général de division Jean-Luc Villeminey, commandant la région de gendarmerie de Corse, qui rejoint le collège institutionnel en sa qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud, conformément au décret 2023-2015 du 20 décembre 2023 modifiant la composition des conseils départementaux.

Bienvenue également :

- Au Général de corps d'armée Philippe César Baldi (2S), président de l'association des parachutistes d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud ;  
*nota : l'intéressé se lève et présente succinctement son parcours - idem pour les autres*
  - Au Colonel Frédéric Bonini (ER), président du comité du Souvenir Français de Zonza ;
  - Au Capitaine de Frégate Thierry Castelli (ER), secrétaire général des anciens combattants de Porto-Vecchio et du Sud de la Corse (*absent excusé - présentation réalisée par le Major Jean-Paul Tafani, trésorier de l'association et lui-même OPEX*) ;
  - A l'Adjudant Noël Contart (ER), président de l'ANOPEX de la Corse-du-Sud ;
  - Au Colonel Bernard Marquelet (ER), président de l'UNC de la Corse-du-Sud ;
  - Au Major Marcel Parigi (ER), président des médaillés militaires d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud.
- Ainsi qu'à messieurs :
- Jean-Antoine Nicolai, président des anciens combattants d'Olmetto-Sollacaro ;
  - Dominique Pompa, délégué de l'association « Ceux de Rawa-Ruska » pour la Corse.
  - François Ristorcelli, président de la FNACA de la Corse-du-Sud ;

J'adresse également mes compliments aux nommés ou promus dans les ordres nationaux.

Et, pour la qualité du travail fourni pendant la durée du mandat précédent, notamment dans le cadre des activités de la Commission mémoire et de la Commission solidarité, je tiens à rendre hommage à l'ensemble des administrateurs et aux deux vice-présidents, messieurs Mathieu Casanova et Raoul Pioli, pour leur dévouement au service du monde combattant insulaire.

Ce nouveau Conseil départemental dont nous configurerons tout à l'heure les commissions après avoir procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> et du second vice-président, voit apparaître 10 nouveaux visages dont 9 présidents d'associations ou assimilés, abaissant ainsi la moyenne d'âge générale puisque les combattants de la 4<sup>ème</sup> et dernière génération du feu, les OPEX, voient leur nombre sensiblement augmenté, une génération passant peu à peu le relais mémoriel à la suivante...

En effet, au sein des 20 membres du collège « *Combattants et victimes de guerre* », si quasiment toutes les catégories sont représentées, jusqu'aux conjoints survivants et aux victimes d'attentat terroriste, l'ossature principale de votre instance repose aujourd'hui sur les acteurs des théâtres d'opérations extérieures et sur les anciens d'AFN dont 3 anciens administrateurs rejoignent votre Comité d'honneur.

Les 6 membres du collège « *lien entre le monde combattant et la Nation* » sont tous des partenaires de l'Office national des combattants et des victimes de guerre très actifs, notamment dans le domaine mémoriel. Rejoindre et poursuivre leur action au sein du Conseil facilitera la collaboration avec le directeur départemental.

Enfin, sur le plan géographique, avec notamment l'entrée au Conseil de présidents d'associations de l'extrême-Sud, d'Olmetto-Sollacaro et de Zonza, l'ensemble du territoire est dorénavant mieux représenté, ce qui en matière d'actions sociales permettra au service départemental de l'Office national de venir en aide aux administrés les plus éloignés de la métropole ajaccienne.

Faire partie de ce Conseil n'est pas un aboutissement en soi, ni une ligne de plus à inscrire sur sa carte de visite, c'est avant tout une responsabilité, une charge.

Une volonté de défendre les intérêts de ses frères d'armes mais aussi d'éveiller la conscience citoyenne des plus jeunes en leur donnant de bons repères en écho au réarmement civique voulu par le président de la République. De transmettre un vécu, des valeurs... Celles qui rassemblent, dans une même sensibilité, les représentants de celles et de ceux qui, comme d'autres en d'autres temps, ont choisi de défendre des principes communs de liberté et de démocratie... Un combat au quotidien qui a toujours demandé de disposer d'une vertu essentielle quelles que soient les époques : le courage. A ce sujet, je citerais volontiers Napoléon, qui déclarait "*On ne peut pas faire semblant d'être courageux*". En effet, si les célébrations du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Corse nous l'ont rappelé, c'est toujours ce même courage qui est mis à l'honneur dans le cadre de conflits plus récents en cette période si agitée sur l'ensemble de la planète. La cérémonie de remises de Croix du combattant prévue à l'issue de cette session en étant une nouvelle fois la preuve, comme l'attestera la présence du préfet qui tenait à marquer par ce moment privilégié sa reconnaissance et son soutien au monde combattant.

Je suis également persuadé qu'au sein de cette instance délibérative en matière d'actions sociales et mémorielles, en liaison avec les autres administrations, les collectivités locales et les armées, vous continuerez, comme vos prédécesseurs, à apporter votre indéfectible soutien au service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre et à son directeur afin de renforcer un lien qui ne doit jamais se rompre, le lien qui relie entre elles les générations attachées à notre patrie.

J'en profite pour remercier le directeur et ses équipes pour l'organisation de cette après-midi et plus généralement pour tout le travail accompli au quotidien. La présentation passionnée qu'ils m'ont faite de la Corse à mon arrivée montre l'engagement de l'Office à vos côtés.

Soyez assurés que les services de l'Etat, que je représente aujourd'hui, seront tous au rendez-vous pour vous soutenir dans les missions qui vous incombent, en s'inspirant de l'exemple donné par M. Vergellati.

Vous devrez encore une fois montrer l'exemple en vous attachant à conserver l'unité d'un monde combattant insulaire que vous servirez en respectant les particularités de chacun.

S'il faut donner du sens, par la mémoire, à la dimension sociale de la relation Monde combattant-Armée-Nation, la France doit aussi réaffirmer toute sa reconnaissance et toute sa solidarité à l'égard de ceux qui se sont battus pour elle en assumant les contraintes liées à ce choix.

Telle est l'ambition de l'Etat.

En effet, j'ai le plaisir de vous confirmer que le budget en cours consolide l'ensemble des droits du monde combattant. Dans un cadre budgétaire contraint et dans un contexte de diminution du nombre de bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité, l'enveloppe 2024 du ministère des armées dédiée à la mission "anciens combattants" s'élève à 1,8 milliards d'euros dont 95% au titre des dépenses d'intervention. Dépenses liées notamment au paiement des pensions militaires d'invalidité, de l'allocation de reconnaissance du combattant, des soins médicaux gratuits et de l'appareillage médical.

Si une dotation stabilisée à 25 millions d'euros est réservée à l'action sociale menée par l'Office prioritairement au profit des plus fragiles et du maintien à domicile, le budget mémoriel est quant à lui porté à 42,4 millions d'euros, soit une augmentation de 87%, afin de financer les commémorations liées au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. En outre, la délégation de ces crédits permettra de poursuivre la réalisation du volet reconnaissance et réparation destiné aux harkis et à leurs enfants.

Enfin, je mesure la relation très forte qui vous lie à votre administration de proximité et je sais que le service de M. Jacques Vergellati emploie toute son énergie pour veiller sur vos intérêts matériels et moraux dans le cadre fixé par la politique de l'Etat et le Conseil d'administration de l'Office.

Je vous remercie et déclare désormais ouverte cette session d'installation du nouveau Conseil départemental pour les anciens combattant et la mémoire de la Nation ».

*Applaudissements...*

## **Point n°2** : Bilan d'activité 2023 et perspectives du service de l'ONaCVG de la Corse-du-Sud

Intervention de M. Jacques Vergellati, directeur départemental

*Seul le prononcé fait foi*

« Monsieur le sous-préfet,  
Mesdames et messieurs, autorités ou représentants les autorités civiles et militaires,  
Mesdames, messieurs,  
Chers amis,

Profiter de ce moment pour nous retrouver réunis sous les lambris de la République, me comble.

D'autant plus que cette session plénière de renouvellement et d'installation se déroule en présence des autorités civiles et militaires de la région et du département.

Ma prise de parole sera la plus courte possible pour laisser d'une part la place aux échanges et à la suite que nous réserve cette belle après-midi puis d'autre part parce que l'essentiel a été évoqué précédemment. En outre, je vous rappelle que les nombreuses opérations 2023 de mon service, notamment dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Corse, sont mentionnées dans le rapport en votre possession. Comme y sont abordées, notre philosophie et nos perspectives. Dans le dossier que nous vous avons préparé, vous trouverez également les dernières informations sur les droits du monde combattant (*voir en annexe du PV*).

Je l'ai déjà évoqué lors de précédentes réunions mais sachez simplement que pour nous, administration de proximité du monde combattant, la plus belle des récompenses, c'est quand nous recevons la lettre d'un ancien qui nous remercie parce que nous avons pu financer l'aménagement de sa salle de bain dans le cadre d'un maintien à domicile lui évitant ainsi un départ en EHPAD, c'est quand le soutien apporté à un OPEX blessé physiquement ou psychologiquement aboutit à l'octroi d'une pension militaire d'invalidité qui lui permettra de voir venir, c'est quand un lycéen revient vers nous suite à un intérêt tout récent pour l'Histoire suscitée lors des parcours mémoires que nous réalisons... En toute humilité, ces exemples du quotidien nous confortent car ils reconnaissent la qualité du service rendu, le moteur de notre action.

Grâce à la volonté de Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, nouvelle directrice générale de l'Office, et au soutien de M. le préfet, nous veillons ainsi aux intérêts matériels et moraux des ressortissants insulaires ainsi qu'à l'accomplissement de cette lourde mais si noble tâche de transmission de la mémoire, avec le souci permanent d'améliorer ce qui peut l'être.

Je mesure la chance de bénéficier de la collaboration de l'ensemble des autorités présentes aujourd'hui dans cette salle, mais je tiens à adresser des remerciements tout particuliers à celles et à ceux, qui de par leurs missions ou de par leurs fonctions, œuvrent avec mon Office quasiment au quotidien dans les domaines relevant de mon périmètre d'action.

Je veux parler des agents de la préfecture et des membres du Cabinet, sur lesquels je peux toujours compter, M. le directeur, des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Conseil, élus particulièrement investis dans les domaines de l'action sociale et de la mémoire, tout comme peut l'être M. le maire et la Ville d'Ajaccio qui nous apporte un appui logistique tout au long de l'année... Des services de M. le recteur et de ceux de M. le directeur des services académiques, nos précieux partenaires pédagogiques avec lesquels nous avons tant œuvré en 2023 dans le cadre de cette année anniversaire... Je citerai la gendarmerie nationale, qui fournit l'essentiel des troupes lors de nos nombreuses cérémonies et dont le chef rejoint aujourd'hui et à mon grand bonheur, ce Conseil, ainsi bien sûr que les forces armées, deux institutions qui m'apportent un indéfectible soutien. Je tiens également à souligner la coopération et l'investissement spontané de la police nationale et de ses chefs dans le cadre de nos opérations mémorielles. Et je n'oublierai pas le service d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud, toujours prompt à répondre à nos attentes.

Je désire aussi remercier chaleureusement ceux qui lors de la précédente mandature ont travaillé au service du bien commun, du plus jeune au plus ancien, et je salue particulièrement le dévouement de mes chers présidents de commissions, MM. Mathieu Casanova et Raoul Pioli, mes grands Anciens. Merci également à l'ensemble de nos associatifs pour leurs actions dans la durée, en matière sociale ou mémorielle, au profit de leurs frères d'armes et des jeunes générations. Sans omettre nos valeureux porte-drapeaux présents contre vents et marées lors de nos commémorations sous la houlette de leur leader Alain Mercuri.

Vous concernant, administrateurs non institutionnels de ce nouveau Conseil rajeuni avec l'arrivée de nombreux OPEX, et comme il a déjà été souligné, vos prérogatives ne sont certainement pas symboliques, elles vous engagent...

Je rappellerai d'ailleurs cette maxime attribuée au Général Eisenhower, commandant suprême des forces alliées en 44 :

*« Aussi puissants soient-ils, les moyens ne valent que par les Hommes qui les servent ».*

Je n'ai aucun doute sur le fait que vous l'appliquerez dans le cadre de nos actions futures.

Enfin, sachez que mon service se réjouit de poursuivre sa mission à vos côtés... »

*Applaudissements...*

*Lors de cette session, l'intégralité du rapport d'activité 2023 du service départemental de l'ONaCVG de la Corse-du-Sud a été distribuée à l'ensemble de l'assistance.*

*Illustré par de nombreuses photographies liées notamment au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Corse et aux visites présidentielle et ministérielles, celui-ci ne peut être joint à ce procès-verbal puis transmis en pièce-jointe par courriel pour des raisons de fichier informatique trop lourd.*

*Il peut néanmoins être adressé par envoi séparé dématérialisé à toute personne qui en ferait la demande. Il est également consultable dans le service. Aucun envoi papier ne sera réalisé.*

*Ci-dessous pour votre information, la page de garde du rapport, son sommaire et son préambule, l'organigramme fonctionnel du service et la conclusion...*

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA CORSE-DU-SUD**  
18 avenue Colonel Colonna d'Ornano  
CS 30271 20180 AJACCIO cedex 1

**DIRECTEUR**  
AAHCE Jacques Vergellati



## SOMMAIRE

EN BREF.....	1
SOMMAIRE .....	2
ORGANIGRAMME, LIENS FONCTIONNELS DU SERVICE ET DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF	3
CHIFFRES CLÉS EN CORSE-DU-SUD .....	4
ANNÉE 2023 EN IMAGES.....	5
LA RECONNAISSANCE ET LA RÉPARATION .....	10
LA SOLIDARITÉ .....	12
LE BLEUET DE FRANCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES BLESSÉS .....	15
LA MÉMOIRE ET LA CITOYENNETÉ .....	16
A HORIZON 2024... ..	21

## EN BREF

L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère des armées pour lequel il assure les fonctions d'opérateur mémoriel. En toutes circonstances, il veille sur les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants dans le cadre fixé par la politique de l'Etat.

Le service départemental de la Corse-du-Sud (sd2a) compte environ 9500 administrés. Il bénéficie d'un hébergement à titre privatif dans un immeuble situé en centre-ville à Ajaccio, chef-lieu de région qui regroupe le siège de ses principaux partenaires institutionnels (Préfecture de région, Collectivité de Corse, rectorat, région de gendarmerie...).

Il est dirigé par M. Jacques Vergellati placé sous l'autorité de la directrice générale de l'Office, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.

Maître d'œuvre de la politique mémorielle dans le département et interlocuteur privilégié des élus, des institutions et des associations, le directeur assiste et conseille l'autorité préfectorale sur les questions relevant de son périmètre de compétences. Il assure également la coordination régionale des services de l'Office en Corse.

Associant le monde combattant aux décisions entreprises, le sd2a est garant du bon fonctionnement du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation, instance délibérative en matière d'actions mémorielles et sociales présidée par M. Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud.

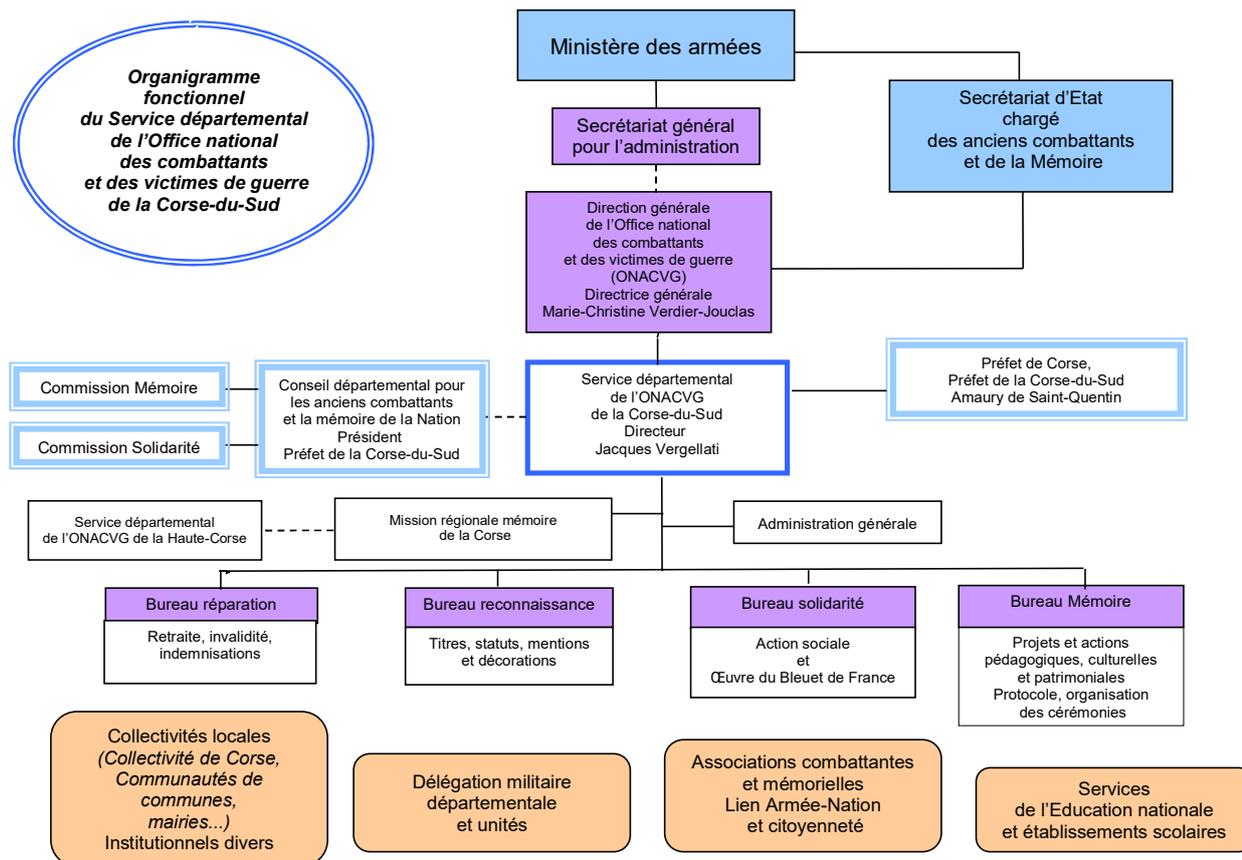
Partenaire de 34 associations, ce service de proximité participe à l'organisation des principales commémorations inscrites au calendrier officiel du préfet en assurant maîtrise de cérémonie et respect du protocole.

Dans le cadre d'une compétence élargie, il anime le comité régional de concertation de la mémoire harki, premier organe collégial de ce type à avoir été installé sur le territoire national en janvier 2015. Il assure également le soutien matériel et administratif de la référente régionale mémoire (RRM) pour la Corse.

A noter, la présence sur la commune de Bonifacio de la Nécropole nationale des îles Lavezzi où reposent les 702 soldats et marins de la frégate "Sémillante" naufragés lors de la plus grande catastrophe maritime survenue en Méditerranée le 15 février 1855.

Au dernier recensement, 987 militaires sont affectés dans le département dont 523 gendarmes, 400 aviateurs de la base de défense de Ventiseri-Solenzara résidant en Corse-du-Sud, 50 personnels militaires basés sur la base navale d'Aspretto et 14 éléments divers (CIRFA, DMD2A et DRSD).

En cette année anniversaire très dense commémorant le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Corse qui nous a valu l'honneur d'accueillir les plus hautes autorités de l'Etat, dont le Président de la République, les pages qui suivent ne constituent pas un bilan exhaustif des réalisations 2023. Mais elles en retracent l'essentiel...



*Le service départemental de la Corse-du-Sud dispose également d'une compétence régionale en matière de gestion du comité de concertation de la mémoire harki, instance présidée par le Préfet de Corse*

## A HORIZON 2024...

En début d'année M. Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, installera pour 4 années à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 un nouveau Conseil départemental. A l'instar des années précédentes nous animerons les commissions de cette instance renouvelée qui accueillera de nombreux OPEX, dans le respect de la représentativité de chacun, dans le respect des différences, mais surtout dans le respect des valeurs qui unissent le monde combattant.

Nous continuerons d'assurer une large diffusion de l'information sur l'évolution des droits et sur l'actualité mémorielle lors de nos assemblées, congrès ou réunions, mais également de manière dématérialisée par tous les supports et réseaux autorisés.

Enfin, si le soutien de l'autorité préfectorale est primordial, entretenir la relation de confiance tissée avec nos partenaires reste essentiel... Avec le monde associatif, avec l'ensemble des

collectivités locales qui participent au financement de nos actions ou avec la Ville d'Ajaccio qui assure notre logistique lors de nombreuses cérémonies, avec les services académiques et les établissements scolaires, avec l'institution militaire ou avec les organismes sociaux qui, à nos côtés, contribuent à l'amélioration des conditions de vie de notre public. Bref, avec tous les intervenants institutionnels ou privés qui œuvrent en symbiose avec le service départemental.

- **Perspectives mémoire**

Outre les opérations traditionnelles qui obtiennent un beau succès, tels les parcours mémoire de la Résistance en Alta-Rocca, les concours, les conférences, les expositions, les voyages culturels ou les rencontres intergénérationnelles cinéma-histoire, le service départemental, en synergie avec ses partenaires traditionnels et le musée de la Libération du Mui, s'emploiera à mettre en valeur l'année 1944. Notamment par le rôle joué par la Corse, tête de pont pour la libération de la Provence.

- **Perspectives en matière d'action sociale**

Une nouvelle campagne de communication sera réalisée à destination des maires du rural jusqu'aux communes de montagne les plus reculées où l'isolement et l'éloignement sont souvent des facteurs aggravant les difficultés. Parallèlement, tous les partenariats avec les services de l'Etat et les collectivités seront envisagés pour assurer, autant que possible, le maintien à domicile des ressortissants fragilisés par l'âge et par la maladie, solution fortement privilégiée en Corse par les intéressés et leurs familles.

- **Réflexion sur le sens de notre mission**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'Office national des combattants et des victimes de guerre a changé d'appellation pour mieux coller à la réalité des femmes et des hommes qui composent la 4<sup>ème</sup> génération du feu. Fidèle à sa nouvelle devise « *Aider, reconnaître, transmettre* » cela démontre la vitalité d'un établissement public capable de s'adapter à de nouveaux enjeux tout en œuvrant, aujourd'hui comme hier, autour du devoir de mémoire et pour une action sociale de qualité au service de ses ressortissants...

*9 septembre 1943 – 9 septembre 2023  
80 ans*

*Cérémonie anniversaire de la Libération d'Ajaccio et de l'Insurrection libératrice*



**Point n°3 :** Elections du premier et du second vice-président puis choix des présidences des Commissions mémoire et solidarité par les nouveaux élus

**M. Vergellati rappelle que seuls les administrateurs du second collège peuvent se présenter. Afin de laisser le monde combattant et mémoriel désigner seul ses vice-présidents, le 1er collège (élus et services) décide de s'abstenir.**

**Procès-verbal de l'élection des vice-présidents du Conseil ACVG mémoire-Nation  
mardi 13.02.2024 préfecture Ajaccio  
(original conservé par le service départemental de l'ONACVG)**

**1ère vice-présidence**

**1er tour majorité absolue des suffrages exprimés :** (si suffrages exprimés nb pair : /2 +1, si nb impair : + 1/2)

Nombre de candidats : 1 : M. Mathieu Casanova  
Nombre de votants : 31 (membres présents des 1er, 2ème et 3ème collèges)  
Abstentions : 7 (1<sup>er</sup> collège)  
Blancs : 1  
Nuls : 0  
Exprimés : 23 (votants – abstentions, blancs et nuls)  
Votes : 23 pour  
Résultat : **M. Mathieu Casanova est élu au 1er tour**

ou 2ème tour majorité relative, le cas échéant : *sans objet*

**2ème vice-présidence**

**1er tour majorité absolue des suffrages exprimés :** (si suffrages exprimés nb pair : /2 +1, si nb impair : + 1/2)

Nombre de candidats : 1 : M. Raoul Pioli  
Nombre de votants : 31 (membres présents des 1er, 2ème et 3ème collèges)  
Abstentions : 7 (1<sup>er</sup> collège)  
Blancs : 0  
Nuls : 1  
Exprimés : 23 (votants – abstentions, blancs et nuls)  
Votes : 23 pour  
Résultat : **M. Raoul Pioli est élu au 1er tour**

ou 2ème tour majorité relative, le cas échéant : *sans objet*

**Visas :**

Le président : M. Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Pour le président, signé : M. Florian Straser, sous-préfet directeur de Cabinet

1er vice-président  
signé : Mathieu Casanova

2ème vice-président  
signé : Raoul Pioli

L'assistance félicite chaleureusement les nouveaux élus, renouvelés dans leurs fonctions antérieures.

*Salve d'applaudissements...*

**Choix des présidences des commissions :**

M. Mathieu Casanova, 1er vice-président, porte son choix sur la présidence de la commission solidarité et M. Raoul Pioli, second vice-président, présidera la commission mémoire. En cas d'empêchement, les vice-présidents pourront se remplacer mutuellement à la présidence de leur commission respective.

**Point n°4 :** Composition des Commissions mémoire et solidarité puis composition du Comité d'Honneur

Le président du Conseil, sur proposition du directeur départemental, présente la répartition suivante qui **est validée à l'unanimité** :

*Voir tableau page suivante...*

Conseil départemental 2A pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation à/c du 01.02.2024 (33 administrateurs & 4 Comité d'Honneur)			
Comité d'Honneur (hors Conseil) : MM Adolphe Pittalis ( <i>Indochine et AFN</i> ), Ange-Mathieu Colonna ( <i>AFN</i> ), Paul Leonetti ( <i>AFN</i> ) et Marius Giudicelli ( <i>AFN</i> )		COMMISSION SOLIDARITE	COMMISSION MEMOIRE
1 <sup>er</sup> collège  7 membres ou leurs représentants  Elus et services	M. le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud	Président du Conseil	
	M. le Maire d'Ajaccio	1	1
	Mme la Conseillère à l'Assemblée de Corse	1	1
	M. le Commandant du groupement départemental de la Gendarmerie 2A		1
	M. le Délégué militaire départemental 2A	1	1
	M. le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale 2A		1
	M. le Directeur des archives de la Collectivité de Corse		1
2 <sup>ème</sup> collège  20 membres  Combattants et victimes de guerre	Philippe César Baldi		1
	Pierre Berthier		1
	Frédéric Bonini		1
	Mathieu Casanova (1 <sup>er</sup> vice-président/président commission solidarité)	1	1
	Thierry Castelli	1	1
	Noël Contart	1	
	Albert Defranchi	1	1
	Jacqueline Dupuy	1	
	Josette Foata	1	
	Raymond Lucchini	1	
	Gilles Magni		1
	Raymond Marchetti	1	
	Bernard Marquelet	1	
	Louis Montaz-Rosset	1	
	Jean-Antoine Murzi	1	
	Jean-Antoine Nicolai	1	1
	Marcel Parigi	1	
Raoul Pioli (2 <sup>ème</sup> vice-président/président commission mémoire)	1	1	
Paul Quilichini	1		
François Ristorcelli	1		
3 <sup>ème</sup> collège  6 membres  Lien monde Combattant- Nation	Jean-Noël Aïqui		1
	André Flori		1
	Jean-Claude Gambino		1
	Gaston Leroux-Lenci		1
	Chantal Pelliccini-Poncet	1	
	Dominique Pompa		1
Total membres des Commissions		20	20

## **Composition du Comité d'Honneur :**

Nommés par le préfet sur proposition des administrateurs, ce Comité des Sages est composé de membres ayant exercé au moins 3 mandats, soit 12 années.

**A l'unanimité, M. Adolphe Pitallis** (Indochine et AFN) est reconduit et **MM Ange-Mathieu Colonna** (AFN), **Paul Leonetti** (AFN) et **Marius Giudicelli** (AFN) intègrent le Comité d'Honneur.

Le Conseil adresse ses félicitations et ses remerciements pour l'inlassable dévouement de ces personnalités, connues et reconnues par l'ensemble du monde combattant.

*Salve d'applaudissements...*

**Point n°5 :** Prises de parole des vice-présidents et, le cas échéant, vœux du Conseil adressés à madame la directrice générale de l'Office national, uniquement pour les sujets relevant de sa compétence

M. Mathieu Casanova, 1<sup>er</sup> vice-président :

.../ Mesdames, messieurs,

Désireux de poursuivre mon action au service du monde combattant et mémoriel, c'est avec une belle émotion que je vous adresse mes chaleureux remerciements pour la confiance que vous m'accordez une nouvelle fois. Sachez que je mettrai tout en œuvre, comme je l'ai toujours fait au sein du Conseil et à travers mes associations, pour défendre nos intérêts en, comme le dit souvent le directeur de notre service départemental, travaillant au bien commun. En évoquant M. Jacques Vergellati, auquel j'associe l'ensemble de son équipe, je tiens vraiment à mettre en avant son écoute et son inlassable dévouement. Nous avons beaucoup de chance de les avoir à nos côtés...

Comme vous l'avez précisé, M. le sous-préfet, nous continuerons avec l'efficacité qui va avec, d'œuvrer avec un directeur qui a su rassembler les acteurs du monde combattant d'hier et d'aujourd'hui tout en respectant les particularités de chacun. Au niveau de la commission de l'action sociale, que je continuerai donc de présider et fort d'une enveloppe budgétaire annuelle avoisinant les 350.000€, tout sera fait pour venir en aide au plus démunis car si la transmission de la mémoire est importante, s'occuper des vivants l'est tout autant.

J'en profite pour féliciter M. Ange-Mathieu Colonna pour cette médaille hautement méritée et les membres de notre nouveau comité d'honneur en souhaitant un prompt rétablissement à M. Paul Leonetti.

Encore un grand merci à toutes et à tous en vous disant également tout le bonheur de partager sous l'autorité de M. le préfet, nos vice-présidences avec M. Raoul Pioli, bien à sa place à la tête de notre commission mémoire.

*Applaudissements...*

M. Raoul Pioli, 2<sup>ème</sup> vice-président :

.../ Mesdames, messieurs,

Etant deuxième vice-président, mon propos se devrait d'être plus bref que celui du premier vice-président Mathieu Casanova, que je félicite. Vous remarquerez que j'emploie le conditionnel ! S'il a évoqué des sommes en euros dans le domaine de la solidarité, j'énumérerai des titres de guerre en matière de reconnaissance de la Nation envers ses plus valeureux combattants.

Au préalable, je tiens à souligner les excellentes relations du monde combattant avec le service de l'Office national des combattants de la Corse du sud. Son personnel, toujours disponible et très dévoué pour rendre service, fait montre, en toutes circonstances, de remarquables qualités professionnelles qui n'échappent pas, à celles ou ceux appelés à le solliciter. Je dois avouer que moi-même, je suis très, voire trop souvent, demandeur de renseignements pour mes divers écrits évoquant la mémoire de nos plus courageux compatriotes.

Mais au-delà du personnel, il y a son responsable, dont la passion, l'abnégation et la détermination font l'unanimité. Le service départemental de l'ONAC que dirige M. Vergellati se caractérise par une forte activité dans le domaine de la mémoire combattante, de la solidarité et de l'organisation des cérémonies commémoratives. Ces dernières, qui sont la partie visible de son travail par tous les citoyens, se caractérisent toujours, par une solennité liée à l'exécution précise et rigoureuse du cérémonial.

En un mot, le monde combattant local ne peut que se féliciter d'une excellente coopération avec l'ONAC du département et avec son directeur.

Quant à moi, après 18 ans de présence ininterrompue au conseil départemental, dont 9 années à la présidence de la commission mémoire, j'ai accepté de voir mon mandat reconduit pour 4 ans. D'aucuns diront que je suis en train de me fossiliser dans cette fonction. Qu'ils se rassurent, j'ai presque atteint le bout du tunnel !

Je tiens à remercier les administrateurs du Conseil départemental pour leur confiance renouvelée. C'est une marque d'estime que d'être choisi par ses pairs.

J'assumerai ce nouveau mandat dans la continuité du précédent. Notamment dans le domaine mémoriel concernant les plus héroïques combattants insulaires. Merci de votre confiance.

Dans le domaine de la mémoire, de nombreuses actions concrètes ont été entreprises pour tirer de l'oubli et honorer plusieurs de nos héroïques combattants détenteurs de titres de guerre nombreux et éminents. On retiendra que 8 de nos compatriotes ont été retenus, au niveau national, en qualité de parrains de promotions.

- Plus près de nous, le 29 mars prochain, une promotion portant pour nom « adjudant-chef MAESTRATI », parachutiste, commandeur de la Légion d'honneur, 7 fois cité, recevra ses galons de sergent à l'école des sous-officiers de St Maixent.

- Le 30 avril qui vient, lors des cérémonies de Camerone au 2<sup>o</sup> Régiment étranger de parachutistes à Calvi, c'est l'héroïque capitaine Paul Louis ANDREUCCI, qui sera élevé à la dignité de Grand officier de la Légion d'honneur. Âgé de 96 ans, il est titulaire de la Médaille militaire, de 9 citations individuelles obtenues en Indochine et en Algérie, dans les grades de sergent à adjudant. Ce qui en dit long sur sa grande maîtrise du combat au contact immédiat de l'adversaire.

Au plan local, deux très grands projets sont en cours auprès de la municipalité d'Ajaccio :

- le premier, concerne l'édification d'un monument à la mémoire des 3689 morts pour la France au sein des 173<sup>o</sup> et 373<sup>o</sup> régiments d'infanterie.

- le second, concerne 5 valeureux combattants ajacciens, des campagnes de la Libération de 1943 à 1945, des combats d'Indochine et d'Algérie. Ils ont été proposés à la municipalité d'Ajaccio pour donner leurs noms à une rue, place ou square de la ville. Sur les cinq, quatre étaient des dignitaires de la République, au rang de Grand-croix ou de Grand-officier de la Légion d'honneur.

\*Nota : Au sujet de ces projets, il convient d'ajouter qu'un peu plus tard, monsieur Christian BACCI, représentant monsieur le maire d'Ajaccio, a apporté lors de son intervention, des réponses précises qui ont donné satisfaction quant à leur prise en compte par la municipalité.

Enfin, pour l'année en cours, un sous-officier d'infanterie décédé en 2021, commandeur de la légion d'honneur avec 6 titres de guerre, est déjà en lice pour parrainer une promotion à l'école des sous-officiers de St Maixent. Un autre, de l'arme du Train décédé en 2023, également commandeur de la Légion d'honneur avec 5 titres de guerre, verra son dossier transmis en juin prochain.

En ma qualité de président de la nouvelle commission mémoire, je continuerai à remplir ma mission dans la continuité. Je serai à l'écoute de toutes les suggestions et j'invite les présidents d'associations à me signaler les plus valeureux combattants de leur entourage, qu'ils soient décédés ou encore en vie. Par valeureux combattants, il faut entendre titulaires d'au moins cinq citations individuelles pour faits de guerre.

Avant de conclure, je tiens à annoncer le départ d'un bénévole qui a œuvré pendant 31 ans au sein de nos associations, dont 27 ans comme membre de la Commission solidarité.

Pour des raisons familiales, notre camarade et ami Paul LEONETTI, a décidé de quitter ses fonctions actives au sein des associations patriotiques étant tenu de rejoindre souvent Marseille pour cause de problèmes médicaux.

Ancien combattant d'Algérie, discret, pétri d'une bonne éducation alliée à des principes éthiques et moraux, il nous laisse le souvenir d'un homme ayant consacré son existence à trois causes lui tenant particulièrement à cœur :

- d'abord, celle d'une rarissime piété filiale, notamment à l'égard de son père, héroïque sous-officier de tirailleurs marocains, parrain d'une promotion à l'École nationale des sous-officiers d'active,
- ensuite, celle d'un irréprochable fonctionnaire des Télécommunications,
- enfin, celle de son exceptionnel engagement comme bénévole auprès du monde combattant d'Ajaccio. C'est ce qui le caractérise particulièrement, et c'est ce qui lui a apporté, l'estime et la considération de ses compagnons anciens combattants, tout comme celle des autorités institutionnelles civiles et militaires.

Chevalier dans l'ordre national du Mérite depuis 2003, pour les services distingués rendus au monde combattant, fidèle en amitié, Paul LEONETTI va souvent nous manquer.

Avec toute notre gratitude et notre amitié, nous lui souhaitons bon vent à Marseille.

Sachant quand même, qu'il a tenu, expressément, à rester membre adhérent de certaines de nos associations tout en étant particulièrement touché de rejoindre le comité d'honneur du Conseil.

Enfin, j'adresse mes félicitations à Ange-Mathieu Colonna pour sa belle récompense et à l'ensemble des membres du nouveau comité d'honneur.

J'en ai terminé, merci de votre attention.

*Applaudissements...*

**Point n°6 :** Remise de la médaille d'or de l'ONACVG par M. le directeur de Cabinet à monsieur Ange-Mathieu Colonna pour 30 années de fonctions exercées au sein des instances représentatives de l'ONACVG en Corse-du-Sud

*Avant la remise de la médaille et du diplôme, le directeur de l'ONACVG rappelle le sens de cette récompense.*

#### **Historique de la Médaille d'Or de l'ONACVG –**

La médaille d'Or de l'Office national des combattants et des victimes de guerre est décernée par le conseil d'administration de l'Office aux administrateurs des Conseils départementaux ayant siégé plus de 12 ans au sein de cette instance, soit pendant au moins 3 mandats.

Plus haute distinction remise à la discrétion de l'Office, cette récompense reconnaît les mérites de responsables associatifs qui se sont particulièrement dévoués à la cause combattante et à la défense des intérêts matériels et moraux de ses ressortissants. Cette distinction vient témoigner la profonde reconnaissance de l'établissement public pour l'engagement sans faille de celles et de ceux qui en qualité de collaborateurs bénévoles ont fait vivre sa devise :

*« Aider, Reconnaître, transmettre ».*

*Puis avant de remettre la médaille et son diplôme, le directeur de Cabinet énonce :*

**M. Ange-Mathieu Colonna**, vous avez assuré les fonctions d'administrateur du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation au sein du 2<sup>ème</sup> collège au titre des conflits d'Afrique du Nord (AFN) depuis 1993, siégeant d'abord à la Commission Solidarité puis à la Commission Mémoire.

Votre implication et vos actions en faveur du monde combattant sont permanentes et totalement désintéressées. Collecteur du Bleu de France, votre disponibilité sans faille et votre dévouement font de vous un collaborateur de l'ONACVG de premier choix.

Vice-président de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc de la Corse-du-Sud (FNACA2a) depuis 25 années, trésorier de l'association des membres de l'Ordre national du mérite de la Corse-du-Sud (ONM2a) depuis 20 années et secrétaire général des Croix de guerre et de la valeur militaire pendant 15 ans, vous perpétuez le devoir de mémoire par vos témoignages associés à un comportement citoyen exemplaire fruit de votre éducation et de votre parcours.

En 2001 et sur votre initiative, sera érigé le magnifique mémorial régional AFN de la route des Sanguinaires à Ajaccio dont vous serez le président de l'association créée à cette occasion, rendant ainsi hommage à tous les Corses morts pour la France en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Vous rejoignez aujourd'hui le Comité d'Honneur de la Corse-du-Sud.

*Puis, le directeur de Cabinet prononce :*

***M. Ange-Mathieu Colonna, au nom de Mme la directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre, nous vous remettons la médaille d'Or de l'Office.***

*Très ému, M. Colonna adresse des remerciements ponctués par une salve d'applaudissements...*



**M. le sous-préfet Florian Straser et M. Ange-Mathieu Colonna**

#### **Point n°7 :** Echanges et questions diverses

S'ensuit un moment d'échanges spontané aussi agréable que productif entre l'assistance, les autorités civiles et militaires et le collège institutionnel du Conseil dont tous les membres prendront la parole. Les sujets abordés, allant de la valorisation des porte-drapeaux et des commémorations réalisées dans les villages du rural aux demandes adressées par la commission mémoire à la Ville d'Ajaccio (*voir intervention de M. Raoul Pioli au point n°5*) ou aux archives de la Collectivité de Corse, sans oublier les actions futures menées en partenariat avec les services de l'éducation nationale, ont tous trouvé soit une réponse, soit une prise en compte attentive.

En outre, chaque point précis ne manquera pas d'être abordé en commissions...

Puis la parole fut donnée à chaque nouvel administrateur qui a fait part de son point de vue concernant sa vision du monde combattant insulaire et sur ce qu'il entend apporter, par ses compétences et par son parcours, au sein d'une instance délibérative intergénérationnelle dont l'efficacité en matière mémorielle et solidaire est reconnue.

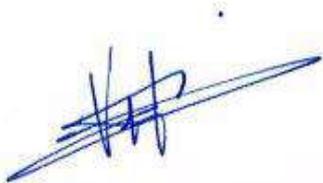
A ce sujet, l'ensemble du Conseil est unanime pour admettre que cette efficacité réside avant tout dans la qualité des partenariats tissés avec les collectivités, les institutions et bien évidemment le service de proximité de l'Office national.

Enfin, les membres du nouveau comité d'honneur concluront. A noter, l'intervention pleine d'émotion et de sagesse de M. Marius Giudicelli qui a tant œuvré pour mettre à l'honneur ce Haut-lieu de la Résistance que fut la région de l'Alta-Rocca en septembre 1943 mais également pour défendre les intérêts des familles harki que son village de Zonza a accueilli après une guerre d'Algérie qu'il a lui-même vécu en qualité de soldat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Florian Straser, directeur de Cabinet, se félicite de la qualité des échanges et des travaux réalisés, remercie les vice-présidents et les administrateurs reconduits ou nouvellement nommés, les élus et les autorités, ainsi que le directeur du service départemental de l'ONACVG et l'ensemble des participants. Il invite l'assistance à se retrouver dans les jardins du Palais Lantivy pour la cérémonie de remise de 11 Croix du combattant avant de partager un moment de convivialité autour du buffet offert par M. le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud.

La séance est levée à 16h 20.

Le secrétaire de séance



Jacques Vergellati,  
directeur départemental  
ONaCVG2A

Pour le Président du Conseil départemental  
pour les anciens combattants et victimes de guerre  
et la mémoire de la Nation de la Corse-du-Sud



Florian Straser,  
sous-préfet, directeur de Cabinet

*voir annexes pages suivantes...*

## ANNEXE 1

*Dans les jardins du palais Lantivy, remettants et récipiendaires...*



... A l'issue du Conseil et après un rappel de l'historique de cette décoration formulé par le Capitaine Gilles Magni, réserviste de l'AAE et maître de cérémonie, 11 Croix du combattant ont été remises par :

M. Amaury de Saint-Quentin, Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud (*au centre au 1<sup>er</sup> rang de la photo*);  
M. le Général de Division Jean-Luc Villeminoy, commandant la région de gendarmerie de Corse et le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud ;  
Mme la Générale de Division aérienne (2S) Colette Giacometti, représentant M. le Colonel Christophe Pamart, commandant la base de défense de Ventiseri-Solenzara et la base aérienne 126 « Capitaine Preziosi » ;  
M. le Capitaine de Frégate Grégoire Chavignot, commandant la Marine en Corse et délégué militaire départemental de la Corse-du-Sud ;  
M. Jacques Vergellati, directeur départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de la Corse-du-Sud ;  
à  
Monsieur Christian Delsad, ancien Caporal de l'armée de terre, *au titre des opérations au Tchad* ;  
Monsieur Paul Nebbia, ancien soldat de l'armée de terre, *au titre des opérations militaires en Algérie* ;  
Major Jacques Sauvet, retraité de la Gendarmerie nationale, *au titre des opérations au Tchad* ;  
Adjudant-chef Bertrand Beaujard, de la section de recherche d'Ajaccio, *au titre des opérations en Côte-d'Ivoire* ;  
Gendarme Alexandre Thomas, de la brigade de Sainte Lucie de Tallano, *au titre des opérations en Côte-d'Ivoire* ;  
Lieutenant-Colonel Gérard Lys, réserviste de l'Armée de l'Air et de l'espace, *au titre de l'opération Chammal* ;  
Adjudant Jean-Jacques Tafanelli, réserviste de l'Armée de l'Air et de l'espace, *au titre des opérations au Tchad* ;  
Lieutenant de Vaisseau Jean-Paul Carré, retraité de la Marine, *au titre des opérations en ex-Yougoslavie* ;  
Maître Alexis Maréchal, adjoint de quart au cross Med en Corse, *au titre de l'opération Chammal* ;  
Major Marcel Parigi, retraité de l'Armée de Terre, *au titre des opérations au Gabon* ;  
Premier Maître Jean-François Lucchini, retraité de la Marine Nationale, *au titre des opérations au Gabon*.

**Rappels sur les droits et informations diverses concernant le monde combattant  
Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) Corse-du-Sud  
(01/2024)**

**1- Carte du Combattant :**

- Le décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023 publié le 21 décembre considère comme combattants les militaires des forces armées françaises ainsi que les personnes civiles qui ont accompli une **durée minimale de service de 112 jours**. Pour l'attribution de la carte le délai précédent de 120 jours est donc abaissé à 112 jours même si l'unité d'appartenance n'est pas classée combattante. Néanmoins, les dispositions antérieures (blessure, action de feu, 3 mois en unité combattante) restent en vigueur.

**2- Allocation de reconnaissance du combattant (ex retraite du combattant) :**

- A compter de l'année 2023 et afin de se caler sur le mois de naissance du bénéficiaire, le paiement de cette allocation est reporté d'un mois sans modification du semestre payé.

- Le décret n° 2023-534 du 29 juin 2023 publié au JORF du 30 juin 2023 remplace l'appellation « retraite du combattant » par « **allocation de reconnaissance du combattant** ».

Ce changement est purement formel et ne modifie ni les conditions d'attribution ni le montant de cette prestation.

- A compter du 01/01/2024, la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI), base de son calcul, est fixée à 15,90€. Avec 52 points d'indice, son montant est de 826,80€ annuels versés semestriellement.

**3- Impôts et demi-part :** la loi de finances pour 2016 a modifié l'alinéa f du §1 de l'article 195 du code général des impôts. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les contribuables titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (taux de pension PMI inférieur à 40% - *pour rappel un taux de 40% et + donne droit sans condition d'âge*) pourront se voir accorder le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial s'ils sont âgés de plus de 74 ans (et non plus 75 auparavant).

En outre, la loi de finances pour 2023 modifie une nouvelle fois cet alinéa qui permet maintenant au conjoint survivant de plus de 74 ans, de bénéficier d'une demi-part fiscale quel que soit l'âge de décès du ou de la titulaire de la carte du combattant.

**4- Droits de succession d'un pensionné militaire d'invalidité :** L'article 775bis du Code Général des Impôts (loi de finances pour 2007) prévoit que : « sont déductibles, pour leur valeur nominale, de l'actif de succession, les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie ». Les pensions militaires d'invalidité sont évidemment concernées.

**5- Budget global « anciens combattants » dans la loi de finances pour 2024 :** Le budget pour 2024 des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », est stabilisé à 1,826 milliard d'euros dont 95% au titre des dépenses d'intervention. Soit une baisse extrêmement limitée par rapport à 2023 (-0,35%) due à la déflation naturelle des bénéficiaires de la dette viagère mais qui consolide, voire améliore, les droits en permettant une augmentation moyenne du montant individuel des prestations servies.

**6- Action sociale dans la LdF 2024 :** enveloppe 2024 nationale identique par rapport à 2023, soit 25 M€ avec une possibilité de dotation supplémentaire en cours d'année.

L'action sociale bénéficie prioritairement aux plus démunis, au volet relatif au maintien à domicile, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'actes de terrorisme. Concernant le droit à reconnaissance et réparation des harkis et de leurs familles, 112M€ sont prévus.

Localement et pour information, en 2023 la commission solidarité présidée par M. Mathieu Casanova, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation de la Corse-du-Sud, a attribué 315.543,60€ soit environ 1000€ en moyenne par dossier traité.

**7- Politique de mémoire dans la LdF 2024 :** Afin de financer les commémorations liées au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération (1944-1945) le volet mémoire est augmenté de 87,23% passant ainsi de 22,7 M€ de crédits à 42,4 M€.

**8- Refonte du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMI) :** afin d'être en adéquation avec notre époque et ses nouvelles formes d'agression, une refonte complète du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre a été réalisée à droits constants. Ce document considérable est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**9- Transfert de compétences des juridictions et nouvelle procédure contentieuse des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMI) à compter du 1/11/2019 :**

Les compétences - conformément au décret n°2018-1291 du 28/12/2018 ce sont les tribunaux administratifs (Bastia pour la Corse) et les cours administratives d'appel (Marseille pour la Corse) qui à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 sont chargés du contentieux PMI et des droits annexes (soins médicaux gratuits, appareillage, reconversion et accompagnement professionnel). En conséquence, les juridictions spécialisées des pensions sont supprimées.

La procédure - en cas de contestation de la décision entreprise par le service des pensions et des risques professionnels (SPRP) de La Rochelle et préalablement à la saisine éventuelle de la juridiction administrative, le dossier sera étudié par une commission de recours de l'invalidité (CRI), instance décisionnelle statuant dans le cadre du recours administratif préalable obligatoire (RAPO) et siégeant à l'Hôtel des Invalides. Les commissions de réforme des pensions militaires d'invalidité (CRPMI) sont ainsi supprimées. La CRI est composée d'1 président, contrôleur général des armées ou officier général, d'1 médecin-chef, d'1 représentant du service des retraites de l'Etat, d'1 représentant de la DRH-MD, de 2 représentants des pensionnés, d'1 officier supérieur et en tant que de besoin par 1 représentant de l'ONACVG ou de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) de Toulon. S'il le juge utile, le demandeur pourra être auditionné, le cas échéant en présence d'un médecin ou d'un avocat.

Les délais - sachant que l'absence de réponse par l'administration (SPRP ou CRI) dans un délai de 4 mois après la date du dépôt de la demande de pension ou de celle du recours est considérée comme une décision implicite de rejet, sauf si une expertise est diligentée, suspendant d'autant ce délai :

- le délai pour engager un recours administratif en saisissant la CRI est de 6 mois à compter de la notification de la décision explicite contestée du SPRP de La Rochelle ou de la naissance d'une décision implicite de rejet ;

- le délai pour engager un recours contentieux en déposant une requête devant le tribunal administratif est de 2 mois à compter de la notification de la décision explicite contestée de la CRI ou de la naissance d'une décision implicite de rejet ;

- in fine, le délai pour saisir la cour administrative d'appel est de 2 mois, pour l'Etat comme pour le justiciable, à compter de la notification du jugement de 1<sup>ère</sup> instance. Puis éventuellement 2 mois pour contester l'arrêt de la cour et se pourvoir en cassation près le Conseil d'Etat.

**10- Changement d'appellation de l'ONACVG :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et afin de coller à la réalité de l'âge des soldats des opérations extérieures, notre institution conserve son acronyme (ONaCVG) mais devient l'**O**ffice **N**ational des **C**ombattants et des **V**ictimes de **G**uerre. Sa devise devient « *Aider, reconnaître, transmettre* ».

**11- Gouvernance de l'Œuvre nationale du Bleuets de France (ONBF) :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et afin de la valoriser, l'ONBF sera gérée par le Fonds de dotation du Bleuets de France. Les fonds de dotation étant des structures de droit privé, il sera donc nécessaire d'autonomiser ce nouveau dispositif pour distinguer les activités de l'Office de celles du Bleuets. Une nouvelle organisation se met donc en place.

**12- Diplôme d'honneur de porte-drapeau :** Suite à la refonte de la circulaire 23/D/ONACVG en date du 17 février 2023 ce diplôme délivré initialement pour des services rendus pour 3, 10 et 20 et 30 années peut l'être dorénavant également pour 40, 50 ans et 60 ans.

